

CONSTAT D'INCIDENT DE COURSE

				N° 8
			Fait sportif \square	Fait technique 🛚
Intitulé de l'épreuve :				
LIEU DE L'ÉPREUVE : Circuit du Parc (Fr)				
Date de l'épreuve : _23-24/10/2022				
Fait survenu pendant : Pré-finale				
Dont le départ à eu lieu à (heure/minute:	s) : 23/10/2022 - 14:11			
LE PILOTE N° : 250 Nom :	MARTIN	Prénom :	Evan	
CATÉGORIE : Nationale N° DE LIC	cence : Normandie			
Nature de L'Infraction constatée : Carenage Av Position incorrecte (CIK -	- Art.2.3)			
Nom et fonction de la personne ayant co	ONSTATÉ L'INFRACTION :)
Décision du collège des commissaires spor Pénalité pour carénage	TIFS:			
Décision communiquée au pilote/concurre Décision annoncée	ENT:			
Date : 23/10/2022 A (HEURE/MII			rutes) : <u>14:28</u>	
Membres du collège des Commissaires Sportifs				
Président du collège	Commissaire Sportif		Commissaire	SPORTIF
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :		Prénom :	
N° Licence :	N° LICENCE :	N° L:	ICENCE:	
SIGNATURE:	SIGNATURE:	Signa	ATURE :	
	Signatures			

Diffusion (1 exemplaire): Commission Sportive, Affichage, chronomètrage

PILOTE

TUTEUR

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.



Heure d'Affichage (Heure/Minutes)

CONCURRENT*

^{*} Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).